

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

2018/11/05 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis, tenue à l'école de Saint-Louis, le lundi 5 novembre 2018, à 20h00, à laquelle séance sont présents :

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Arpin, Robert Charron, Yvon Daigle, Claude Dalcourt, Jean-Claude Drolet et Jacques Mathieu.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Stéphane Bernier, maire.

Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

11.1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

11.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

18-11-148 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

11.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 (c.c.)

Considérant que le procès-verbal a été présenté au conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le procès-verbal dans les délais légaux ;

18-11-149 Sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018. Dispense de lecture est donnée; Les conseillers et le maire déclarent avoir lu le procès-verbal.

11.4 Acceptation de la liste des factures à payer

18-11-150 Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu de prendre acte de la liste des factures à payer et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer au montant de 431 748.49\$.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Louis, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans les listes des factures à payer en date du 5 novembre 2018 au montant de 431 748.49\$

11.5 Permis de construction (c.c. Liste des permis –Octobre 2018) et rapport de monsieur Richard Drapeau

Le rapport du mois d'octobre est déposé au conseil ainsi que le rapport de M. Richard Drapeau, inspecteur.

11.6 Demande de l'assistance

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre leurs demandes.

11.7 Correspondance

26-09-2018	APSAM – Attestation – Richard Drapeau;
26-09-2018	CNESST – Autorisation d'accès aux dossiers par l'employeur – Santé et sécurité du travail;
03-10-2018	FQM, ADMQ, COMBEQ, MMQ – Répertoire complet de formation municipale 2018-2019;
05-10-2018	Institut des administrateurs de sociétés – Programme de perfectionnement des administrateurs IAS-Rotman (PPA);
09-10-2018	Municipalité de Saint-Marcel-De-Richelieu – Application web idside-echo mobilisation et moyen de secours;
11-10-2018	Semaine québécoise des rencontres interculturelles – du 5 au 11 novembre 2018;
15-10-2018	Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 11-09-2018;
15-10-2018	Gestion prévention incendie – Offre sommaire de mandat de prévention incendie en lien avec votre Schéma de couverture de risques, risques faibles à très élevés 2019;
15-10-2018	Desjardins entreprises – Modification de la Convention d'adhésion Accès D affaires;
16-10-2018	Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue – Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018;
16-10-2018	Chapdelaine assurances – Renouvellement – Police # MMQP-03-054120;
16-10-2018	La Municipale – Modification numéro 685365;
24-10-2018	MAMOT – Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux;
25-10-2018	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 octobre 2018;
25-10-2018	Régie d'Aqueduc richelieu centre – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018;
29-10-2018	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Résolution numéro 18-102 relative au règlement numéro 124, adopté le 24 octobre 2018;
01-11-2018	Commission des loisirs de Saint-Louis – Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2018;

SUJETS À SUIVRE À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

11.8 Administration générale :

11.8.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 508-18 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2019

AVIS DE MOTION

Jean-Claude Drolet donne avis de motion et présente le projet de règlement 508-18 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2019;

L'objet de ce règlement est de déterminer le taux de taxes et de compensations pour l'année 2019, suite à l'adoption du budget 2019.

11.8.2 Adoption du règlement 507-18 modifiant le règlement numéro 391-07 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires

18-11-151

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi no 122 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Code municipal en lien avec la politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut adopter un règlement afin de prévoir des règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$, selon des catégories de contrats déterminés;

CONSIDÉRANT que le conseil désire décréter de telles règles;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance du 13 novembre 2017 et le projet de règlement déposé durant ladite séance;

À ces causes, sur proposition de Jacques Mathieu, appuyée par Jean-Claude Drolet, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-Louis adopte le règlement 507-18 et qu'il entre en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité.

11.8.3 Divulgateion des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

La directrice générale dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil présents, tel que requis par la loi.

11.8.4 Dates des rencontres préparatoires au budget 2019

Le maire avise les citoyens que les soirées de travail en lien avec le budget 2019 se tiendront les 14 et 26 novembre prochain, dès 19h00.

11.8.5 Renouvellement – FQM

18-11-152 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2019 au coût de 1 213.07\$ incluant les taxes.

11.8.6 Changement d'heure et de lieu pour la séance ordinaire du 3 décembre et avis de séance extraordinaire

18-11-153 CONSIDÉRANT que le conseil désire faire une présentation publique du budget 2019;

Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil change l'heure et le lieu de la séance ordinaire du 3 décembre et avise les citoyens de la séance extraordinaire tel que suit :

Dès 19h00 au Centre récréatif de Saint-Louis, situé au 100, rue Messier;
Séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget 2019 à 19h00;
Séance ordinaire du conseil municipal à 19h20.
Suivi de la présentation du budget 2019

Adoptée à l'unanimité.

11.8.7 MRC des Maskoutains – CGI – Résolution antérieure abrogée.

18-11-154 CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution 18-06-81;

CONSIDÉRANT que, vu les délais, la municipalité a déjà procédé à l'archivage informatique en utilisant d'autres ressources;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 18-06-81;

En conséquence, sur proposition de Jean-Claude Drolet, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu que le conseil abroge la résolution numéro 18-06-81.

Adoptée à l'unanimité.

11.8.8 Audit financier 2018

18-11-155 CONSIDÉRANT la soumission obtenue pour l'audit financier 2018 de la firme Hébert Marsolais;

Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Robert Charron, il est résolu d'accepter la soumission de la firme Hébert Marsolais pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

11.8.9 Mosaïque – Conseil municipal

18-11-156 CONSIDÉRANT que la municipalité veut procéder à une mosaïque de photos 2017-2021 du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la soumission obtenue du Vizu;

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Jean-Claude Drolet, il est résolu d'accepter l'offre de Vizu et de prévoir la séance photo en janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

11.8.10 Appel d'offre – Service d'ingénieur pour conception des plans de construction mécanique/civil/structure

18-11-157 CONSIDÉRANT l'avancement du dossier de bureau municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a octroyé le contrat d'architecture à la firme Justin Viens architectes inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieur pour les services d'ingénierie en lien avec la mécanique du bâtiment, entre autres;

En conséquence, sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Claude Dalcourt, il est résolu que le conseil demande à la directrice générale de procéder à un appel d'offre sur invitation (pondération des offres, soumissions 2 enveloppes) auprès au moins 3 firmes de génie et qu'elle soit responsable du comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 Sécurité publique :

Aucun point.

11.10 Transport – voirie municipale et entretien :

11.10.1 Ouverture de compte - Groupe Maska inc.

18-11-158 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un compte chez Groupe Maska inc. pour l'achat de différentes pièces et accessoires;

Sur proposition de Yvon Daigle, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que la municipalité autorise l'ouverture de compte chez Groupe Maska inc.;

Adoptée à l'unanimité.

11.10.2 Déneigement – Entente avec Saint-Jude

18-11-159 CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale à être intervenue entre la municipalité de Saint-Jude et Saint-Louis quant à l'entretien du rang Barreau;

Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que la municipalité accepte les conditions de la municipalité de Saint-Jude pour l'entretien 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité.

11.10.3 Droit de passage pour la saison de Quad 2018-2019 - Club 3&4 roues comté Johnson Inc.

18-11-160 CONSIDÉRANT la demande du 22 octobre 2018 relative au droit de passage pour la saison 2018-2019,

Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, appuyée par Jacques Mathieu, il est résolu que le conseil autorise le Club 3&4 roues comté Johnson Inc. à circuler sur son territoire;

De fournir une preuve d'assurance responsabilité à la municipalité et d'entretenir les sentiers à leur frais.

Adoptée à l'unanimité.

11.11 **Hygiène du milieu :**

11.11.1 Achats conjoint de bac

18-11-161 Sur proposition de Claude Dalcourt, appuyée par Jean-Pierre Arpin, il est résolu

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
9	8	3

- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 191 rue Saint-Martin à Saint-Louis.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

11.11.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 509-18 Règlement modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

AVIS DE MOTION Jean-Claude Drolet donne avis de motion et présente le projet de règlement 508-18 pour modifier le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité;

L'objet de ce règlement est de permettre à la municipalité de facturer les coûts supplémentaires facturés par la Régie lorsque les caractéristiques chimiques des boues vidangées d'une résidence isolée ne permettent pas qu'elles soient traitées selon le processus régulier du centre de traitement désigné

11.12 Aménagement et urbanisme :

Aucun point.

11.13 Loisirs et culture :

Aucun point.

11.14 Activités d'investissement :

11.15 Varia ouvert

11.16 Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

11.17 Levée de la séance

18-11-162 Sur proposition de Jean-Pierre Arpin, il est résolu, à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20h28.

Stéphane Bernier,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.